



RADIO-CANADA
VOUS ALLEZ VOIR.

WWW.RADIO-CANADA.CA

communiqué

À ZONE LIBRE ENQUÊTES LE SCANDALE FINANCIER NORTEL POURQUOI CE DÉSASTRE S'EST-IL PRODUIT? POURQUOI RIEN N'A CHANGÉ DEPUIS?

UN DOSSIER EN PROFONDEUR VENDREDI À LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

Mercredi 25 janvier 2006 – La faillite du géant pétrolier Enron aux États-Unis s'est soldée par des pertes de soixante milliards de dollars américains pour les investisseurs. Ce désastre a entraîné de nombreux procès criminels et une réévaluation en profondeur des règles qui encadrent l'activité boursière. Au Canada, la dégringolade de Nortel, alors la plus importante entreprise canadienne a occasionné des pertes de 400 milliards. Pourtant ici, il n'y a eu ni enquête publique, ni procès et aucun changement majeur dans la réglementation boursière. Le journaliste Guy Gendron et le réalisateur Dominique Landry nous expliquent comment un tel désastre a pu se produire et pourquoi nous sommes toujours menacés d'une autre catastrophe du même ordre à **Zone libre enquêtes, le vendredi 27 janvier à 21 h.**

Il y a cinq ans, l'action de Nortel se transigeait à plus de 120 dollars. Deux ans plus tard, elle ne valait plus que 67 cents. Nortel avait tout pour inspirer une confiance aveugle : entreprise plus que centenaire, autrefois connue sous le nom de Northern Electric puis Northern Telecom, elle misait sur une technologie de pointe, qui en avait fait le numéro un mondial de la transmission de données par fibre optique. Mais à la fin des années 90, une série d'acquisitions coûteuses ont miné sa rentabilité. Ses dirigeants ont troqué des pratiques comptables respectueuses des règles de l'art pour des formules qui ont permis à l'entreprise d'annoncer des bénéfices d'opérations de 7 milliards et demi de dollars pour la période de 1998 à 2000. Mais selon les principes comptables généralement reconnus, Nortel affichait en réalité un bilan négatif de 6 milliards de dollars. Des investisseurs avisés, des observateurs réputés, les analystes, les maisons de courtage et même le conseil d'administration de l'entreprise n'y ont vu que du feu.

La présence de treize agences régissant les pratiques boursières dans les provinces et territoires du Canada, le manque de moyens de ces agences et la faiblesse de la réglementation rendent le pays particulièrement vulnérable aux manœuvres d'administrateurs peu scrupuleux. Et quiconque veut changer ces règles s'expose à des pressions considérables, comme nous le révélera l'ancien ministre des Finances du Québec, Yves Séguin. Quelle est la solution pour les investisseurs privés, corporatifs, caisses de retraite et autres fonds communs? Transiger dans les bourses américaines mieux réglementées?

Journaliste : Guy Gendron. Réalisateur : Dominique Landry.
Animateur : Jean-François Lépine. Réalisateur-coordonnateur : Éric Le Reste.
Rédacteur en chef : Alain Kémeid

- 30 -

*Renseignements : Guylaine O'Farrell
Coordonnatrice, Relations avec la presse
Télévision française
(514) 597-4140*